

Erythrée

Mise à jour, février 2010

Alexandra Geiser

Weyermannsstrasse 10
Case postale 8154
CH-3001 Berne

Pour les colis:
Weyermannsstrasse 10
CH-3008 Berne

T ++41 31 370 75 75
F ++41 31 370 75 00


info@osar.ch
www.osar.ch

CCP 30-16741-4
Compte dons
CCP 30-1085-7

Berne, le 8 février 2010

Impressum

EDITEUR

 Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR
Case postale 8154, 3001 Berne
Tél. 031 370 75 75
Fax 031 370 75 00
E-Mail: info@osar.ch
Internet: www.osar.ch
CCP Dons: 10-10000-5

AUTEUR

Alexandra Geiser


TRADUCTION

Golnaz Houchidar

VERSIONS

Allemand, français

COPYRIGHT

© 2010  Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR, Berne
copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source.

Sommaire

1	Préambule	1
2	Situation politique	2
2.1	Politique intérieure	2
2.2	Politique extérieure	5
3	Situation de sécurité	7
4	Système de justice	8
5	Situation des droits humains	10
5.1	Catégories de personnes en danger	12
6	Situation socioéconomique	17
7	Retours	18

1 Préambule

Le mouvement de fuite hors de l'Erythrée s'est encore amplifié. Il s'agit surtout de jeunes gens qui cherchent à se soustraire au service national ou qui ont déserté l'armée. En 2008, on a par exemple enregistré 10'000 nouveaux réfugiés, érythréens pour la plupart, en Ethiopie et 13'000 au Soudan.

Sous la Présidence d'Issaias Afewerki, le gouvernement contrôle tout: la vie politique, l'armée, la société civile, les médias et les communautés religieuses. La Constitution n'est toujours pas en place et les élections promises n'ont jamais eu lieu. Le Parlement de transition n'a plus siégé depuis 2002. Le système de justice et les militaires servent d'instruments de contrôle au gouvernement. Les médias comme les rares organismes de la société civile lui sont également soumis. L'opposition a dû quitter le pays. Depuis 2001, la situation économique s'était rapidement détériorée, mais depuis 2008, elle est désastreuse. Du point de vue de la politique extérieure, l'isolement de l'Erythrée s'est encore creusé. Le conflit avec l'Ethiopie n'est toujours pas résolu et sert de justification à la poursuite de l'importante mobilisation armée.

Les organisations de défense des droits de l'homme nationales et internationales ne sont pas autorisées. La plupart des organisations internationales ont d'ailleurs dû quitter le pays. Il n'existe plus de médias indépendants et les médias contrôlés par l'Etat subissent des pressions de plus en plus fortes. C'est pourquoi l'accès aux informations sur l'Erythrée est limité et ces dernières difficiles à obtenir. Même si le pays tente de se soustraire à un contrôle de la situation des droits humains, nombre de rapports concordants, provenant surtout des réfugiés, rapportent la situation toujours plus désespérée qui règne dans le pays.

La présente mise à jour s'appuie sur l'analyse de rapports d'accès public et sur les recherches d'un expert de l'Erythrée qui dispose de sources fiables sur place. Pour les protéger, ce rapport ne cite pas leurs noms.

2 Situation politique

2.1 Politique intérieure

Dictature présidentielle. La dictature présidentielle telle qu'elle a été décrite dans la dernière mise à jour sur l'Erythrée s'est encore durcie.¹ Aujourd'hui, l'Erythrée est un des Etats les plus répressifs au monde. Même dix-huit ans après la fin de la guerre de libération contre l'Ethiopie, qui avait duré 30 ans, et seize ans après être devenu un Etat pleinement souverain, l'Erythrée subit encore une dictature présidentielle qui s'appuie sur l'armée et les forces de sécurité. Elle n'est pas l'Etat de droit et la société démocratique espérés. Après la fin de la guerre frontalière sanglante avec l'Ethiopie (1998–2000), l'espoir était grand que le processus de démocratisation soit relancé, mais cet espoir a été déçu. En 2001, l'opposition au sein du parti et les médias indépendants ont été éliminés. Depuis lors, des violations systématiques des droits humains ont été commises et la population gravement limitée dans ses droits à tous les niveaux. La Constitution pourtant adoptée en 1997 n'est toujours pas entrée en vigueur. Une nouvelle date pour les élections de l'Assemblée nationale avait été fixée début 2002 mais elle a été reportée à une date indéterminée. Le Parlement de transition n'a plus siégé depuis janvier 2002.²

Le *People's Front for Democracy and Justice* (PFDJ) est le seul parti politique autorisé. Le nombre de ses membres est de près de 600'000 ce qui représente un tiers de tous les Erythréens adultes. La carte de membre et nombre de prestations sociales sont prioritairement fournies aux membres du parti. Bien qu'important en matière de contrôle de la population, le PFDJ ne joue aucun rôle dans les décisions politiques. Depuis 1994, le parti n'a plus organisé de congrès et depuis 2002, ni le Conseil central ni le Comité exécutif du parti n'ont plus siégé.³ Il n'y a plus d'opposition politique en Erythrée.⁴ Même pour une date indéterminée, le régime ne promet plus d'autoriser d'autres partis politiques que le PFDJ. Dans de nombreuses interviews, le président Issaias Afeworki a clairement exprimé qu'une démocratie sur le modèle occidental n'est pas appropriée à l'Erythrée.⁵ En 2008, au cours d'une interview avec la chaîne Al Jazeera, il a par exemple affirmé qu'il n'y aurait pas d'élections en Erythrée dans les trente à quarante prochaines années.⁶

Depuis mai 1991, il concentre tout le pouvoir entre ses mains: président de l'Etat, président du parti PFDJ, de l'Assemblée nationale provisoire et du Cabinet, ainsi que commandant en chef des armées. Toutes les décisions gouvernementales se prennent au siège de la Présidence. Cette dictature est militarisée à un degré très

¹ OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007: www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine/africa/erythre.

² Human Rights Watch, Service for Life: State Repression and Indefinite Conscriptioin in Eritrea, 16 avril 2009: www.unhcr.org/refworld/docid/49e6dcc60.html.

³ OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007.

⁴ US Department of State, 2008 Country Reports on Human Rights Practices – Eritrea, 25 février 2009: www.unhcr.org/refworld/docid/49a8f18faa.html.

⁵ OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007.

⁶ US Department of State, 2008 Country Reports on HR Practices – Eritrea, 25 février 2009.

élevé.⁷ Même les fonctionnaires du régime se soumettent par crainte aux services de sécurité du Président. Les alternances de ministres (mars 2009) et de hauts gradés de l'armée (automne 2009) ne peuvent dissimuler qu'en réalité, il n'y a aucun changement de personnes au plus haut niveau de l'Etat. Les dirigeants du parti, de l'armée et de l'Etat sont vieillissants et dépassés. La succession politique n'est ni préparée ni assurée.⁸

Liberté d'opinion et de parole sont inexistantes. Comme de plus en plus de gens cherchent à quitter le pays, le gouvernement a étendu ses méthodes de surveillance de la population et développé un vaste réseau de dénonciateurs, les contrôles sont toujours plus brutaux. Au niveau local, il existe des comités qui espionnent la population, aux postes de contrôle, tous les mouvements d'allées et venues sont surveillés. Enfin, tout voyage nécessite une autorisation officielle.⁹ Depuis 2005, le nombre des associations, fédérations et organisations non-gouvernementales (ONG) a été fortement limité.¹⁰ Formellement, il n'existe plus que les formations de femmes et de jeunes des unions syndicales du PFDJ qui fonctionnent en tant qu'ONGE. Les institutions comme les chambres de commerce et les organisations patronales travaillent sous le contrôle du parti. Depuis 2002, les communautés religieuses sont également soumises à un contrôle strict de l'Etat.¹¹ Par ailleurs, les médias libres n'existent plus. La fabrication et l'importation d'œuvres imprimées et/ou électroniques sont subordonnées à la censure et à toutes sortes d'autorisations officielles.¹²

Les sanctions de l'ONU, prononcées contre l'Erythrée en décembre 2009¹³ sont utilisées par le régime pour rassembler la population autour de lui. Il les présente dans le pays comme une nouvelle preuve que le monde «a toujours été» hostile à l'Erythrée et veut faire disparaître les acquis de la révolution érythréenne.¹⁴

Militarisation: avec 450'000 soldats pour une population de seulement 3,8 millions d'habitants, l'Erythrée est le pays le plus militarisé au monde.¹⁵ Le conflit non résolu avec l'Ethiopie continue à permettre au gouvernement érythréen de maintenir l'état d'urgence proclamé en mai 1998 et la durée indéterminée du service national (service militaire), dont la durée légale de dix-huit mois a été supprimée. Le service militaire est aujourd'hui obligatoire pour les hommes jusqu'à cinquante-quatre ans et quarante-sept pour les femmes qui sont toutefois généralement relevées du service actif national à l'âge de vingt-sept ans. Mais elles font partie de l'armée de réserve jusqu'à quarante-sept ans. Pour les hommes, aucun critère définissant la durée du service actif national n'a été décidé.¹⁶

⁷ OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007.

⁸ Information écrite d'un expert de l'Erythrée, janvier 2010.

⁹ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

¹⁰ Government of Eritrea, Proclamation No. 145/2005, a Proclamation to Determine the Administration of Non-governmental Organizations, 11 mai 2005: www.unhcr.org/refworld/docid/493507c92.html.

¹¹ Freedom House, The Worst of the Worst – Eritrea, 5 mai 2008: www.unhcr.org/refworld/docid/483f82a62.html.

¹² OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007.

¹³ UN News Service, Security Council imposes sanctions on Eritrea, 23 décembre 2009: www.unhcr.org/refworld/docid/4b39cba83b8.html.

¹⁴ Information écrite d'un expert de l'Erythrée, janvier 2010; Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

¹⁵ Information écrite d'un expert de l'Erythrée, janvier 2010.

¹⁶ OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007; Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

La poursuite du service militaire à durée indéterminée sert en grande partie à la construction de la société civile et de l'économie érythréenne. Toute la durée du *Hagerawi Agelglot* (service national) n'est pas réellement un service militaire. De nombreuses recrues effectuent leur service au sein de projets civils ou dans des entreprises commerciales.¹⁷ Près de 250'000 d'entre elles servent dans les associations militaires et 200'000 dans un service de travail nommé *Warsay-Yekaelo* ou terminent leur douzième année de scolarité dans des camps d'entraînement militaire (*Sawa*), puis font leurs études dans des institutions de formation du tertiaire. Les soldats du service de travail *Warsay-Yekaelo* continuent à être des employés sous-payés et sans droits dans les projets de construction d'infrastructures et de développement, mais aussi dans les entreprises et l'administration de l'Etat, du parti et des forces armées; ils sont également utilisés dans les campagnes, en tant qu'aides aux récoltes.¹⁸ Si une recrue quitte son travail pendant la durée du service national, cela est considéré comme une désertion. Le service actif peut durer des dizaines d'années et limite ainsi considérablement la liberté individuelle des citoyens.¹⁹

L'enseignement supérieur est aussi très militarisé. La douzième année scolaire du secondaire, année de fin de scolarité, introduite en 2003, continue d'être considérée comme faisant partie du service national et les élèves l'effectuent à la high school du *Warsay-Yekaelo* au camp d'entraînement militaire *Sawa*. C'est également dans ce camp, au *National Vocational Training Center*, ouvert en 2007, que les formations professionnelles sont concentrées. Depuis 2004, les formations académiques (jusqu'à la première licence) de l'Université d'Amsara ont été décentralisées et déplacées dans des centres de formation tertiaires, plus faciles à surveiller. Le service du travail et la militarisation de l'enseignement visent à empêcher qu'un flot politiquement dangereux de recrues démobilisées au chômage, mais formées au maniement des armes puisse créer un mouvement d'opposition.²⁰

L'opposition: en Erythrée, d'autres partis politiques que le PFDJ ne sont pas autorisés. L'opposition politique s'est constituée dans la diaspora, notamment au Soudan et en Ethiopie. Parmi les dizaines de partis d'opposition créés par la diaspora érythréenne, la plupart sont des organisations petites, voire minuscules qui n'ont pas de réel intérêt. Le seul groupement vraiment important est *l'Alliance Démocratique Erythréenne* (EDA)²¹ mouvement constitué en janvier 2009 des membres de treize organisations différentes.

¹⁷ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

¹⁸ Information écrite d'un expert de l'Erythrée, janvier 2010.

¹⁹ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

²⁰ Information écrite d'un expert de l'Erythrée, janvier 2010.

²¹ D'autres informations sur l'opposition dans la diaspora, cf. OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007; les membres de l'EDA sont aujourd'hui:

- Democratic Movement for the Liberation of Eritrean Kunama (DMLEK)
- Eritrean Democratic Party (EDP)
- Eritrean Federal Democratic Movement (EFDM)
- Eritrean Islamic Congress (EIC)
- Eritrean Islamic Party for Justice & Development (EIPJD)
- Eritrean Islamic Reform Movement (Islah) (EIRM)
- Eritrean Liberation Front (ELF)
- Eritrean Nahda (Renaissance) Party (ENP)
- Eritrean National Salvation Front (ENSF)
- Eritrean People's Party (EPP)
- Eritrean People's Democratic Front (EPDF)
- Eritrean People's Movement (EPM)
- Red Sea Afar Democratic Organisation (RSADO).

Signe que les relations se sont améliorées entre Khartoum et Amsara, la situation de l'opposition érythréenne au Soudan s'est gravement détériorée. Alors que pendant des années, elle a bénéficié du soutien du gouvernement soudanais, elle est depuis 2008 sous l'étroite surveillance des services de sécurité soudanais. Ses bureaux ont été fermés et nombre de ses véhicules confisqués.²²

Dans ce pays au parti unique, les forces politiques en opposition au PFDJ et au président ne peuvent pas légalement s'exprimer. Compte tenu de l'absence de médias électroniques et imprimés indépendants, de l'omniprésence des services de sécurité et de la crainte générale des répressions, il est pratiquement impossible de donner des informations fiables sur l'étendue réelle et actuelle du mécontentement de la population contre son gouvernement.²³

2.2 Politique extérieure

La politique étrangère érythréenne continue à être dominée par le conflit irrésolu avec l'Éthiopie qui depuis 2002, refuse catégoriquement d'accepter la décision de la commission de frontière mise en place suite au traité de paix de décembre 2000. Après avoir massivement empêché les troupes de l'ONU de l'*United Nations Mission in Ethiopia and Eritrea* (UNMEE) de faire leur travail, par exemple en refusant de leur livrer de l'essence, le mandat onusien s'est terminé en juillet 2008.²⁴ Depuis lors, des deux côtés de la frontière provisoire entre l'Erythrée et l'Éthiopie, de grosses formations militaires se font face directement.²⁵ Les tensions avec l'Éthiopie ne dominent pas seulement la politique étrangère. Elles représentent aussi un facteur de politique intérieure non négligeable puisqu'elles justifient le degré élevé de militarisation dans le pays.²⁶

Les interventions de l'Erythrée dans les pays voisins visent à déstabiliser l'Éthiopie. Comme nous l'avons déjà relevé dans notre dernière mise à jour, l'Erythrée soutient les mouvements d'opposition éthiopiens *Oromo Liberation Front* (OLF) et *Ogaden National Liberation Front* (ONLF).²⁷ L'appui qu'elle a aussi apporté au *Islamic Courts Union* (ICU) a été l'une des causes de l'intervention des troupes éthiopiennes en Somalie, en 2006.²⁸ Depuis 2008, l'Erythrée soutient en Somalie le mouvement radical *Al-Shabab* qui lutte contre le gouvernement de transition de Mogadiscio. Les preuves existent que l'Erythrée fournit des armes et un soutien logistique à ses alliés somaliens.²⁹

D'autres interventions dans les pays voisins permettent au gouvernement de poursuivre sa politique visant à faire de l'Erythrée un facteur de pouvoir dans la région.

²² Sudan Tribune, Sudan Bans Activities of Eritrean Opposition, 1^{er} juin 2008: www.sudantribune.com/spip.php?article273751.

²³ Information écrite d'un expert de l'Erythrée, janvier 2010.

²⁴ UNHCR, Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Eritrea, avril 2009: www.unhcr.org/refworld/docid/49de06122.html.

²⁵ UNHCR, Eligibility Guidelines: Eritrea, avril 2009; information écrite d'un expert de l'Erythrée, janvier 2010; Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

²⁶ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

²⁷ OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007; Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

²⁸ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

²⁹ Information écrite d'un expert de l'Erythrée, janvier 2010.

Pour atteindre cet objectif, les dirigeants érythréens misent sur la confrontation et sur son intervention massive dans les conflits internes de ses voisins. En été 2008, un conflit existant depuis des années avec Djibouti a dégénéré en confrontations armées. Depuis, des troupes des deux pays se font face le long de leur frontière. En outre, les indices sur des livraisons d'armes érythréennes aux rebelles yéménites soutenus par l'Iran se multiplient depuis 2009.³⁰ Après avoir été médiatrice dans les négociations entre le gouvernement soudanais et le front d'opposition de l'Est du Soudan, qu'elle soutient, l'Erythrée a amélioré ses relations avec le Soudan. Le pays est encore allié à certaines parties de plusieurs mouvements du Darfour qui luttent contre le gouvernement central soudanais. Ses relations avec le *Sudan Peoples' Liberation Movement* (SPLM) qui gouverne le Sud-Soudan se sont considérablement détériorées.³¹

En décembre 2009, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté des sanctions contre l'Erythrée pour avoir violé l'embargo sur les armes envers la Somalie.³² L'énoncé exact des mesures de sanctions doit encore suivre. Comme les sanctions ne limitent ni l'aide humanitaire ni la coopération technique, ni les investissements privés, leurs conséquences économiques ne devraient pas avoir beaucoup d'effets.³³

Ces dernières années, l'isolement de l'Erythrée sur le parquet international s'est encore accru en raison de son implication dans les conflits soudanais et somalien. Son attitude vis-à-vis des USA est toujours plus hostile. Le président Issayas Afeworki les accuse de néo-impérialisme et les accuse de vouloir mettre en place une hégémonie dans la Corne de l'Afrique. Toujours selon Issayas Afeworki, les rapports internationaux sur les mouvements massifs de fuite de l'Erythrée ne sont que de la propagande de la CIA.³⁴ Alors que le gouvernement érythréen rejette les appels très retenus des pays européens et de l'Union européenne à cesser les répressions et à s'ouvrir, il s'est toutefois abstenu jusqu'ici de réagir frontalement et de les qualifier d'adversaires. Enfin, le pays continue de développer ses relations avec la Chine et l'Iran.³⁵

³⁰ UNHCR, Eligibility Guidelines: Eritrea, avril 2009; Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009; Information écrite d'un expert de l'Erythrée, janvier 2010.

³¹ Information écrite d'un expert de l'Erythrée, janvier 2010.

³² UN News Service, Security Council Imposes Sanctions on Eritrea, 23 décembre 2009: www.unhcr.org/refworld/docid/4b39cba83b8.html.

³³ Information écrite d'un expert de l'Erythrée, janvier 2010.

³⁴ Human Rights Watch, World Report 2009 – Eritrea, 14 janvier 2009: www.unhcr.org/refworld/docid/49705fa350.html.

³⁵ Information écrite d'un expert de l'Erythrée, janvier 2010.

3 Situation de sécurité

Le conflit irrésolu avec l’Ethiopie: les tensions permanentes avec l’Ethiopie légitiment le degré élevé de militarisation en Erythrée.³⁶ Un expert de l’Erythrée indique que le conflit entre les deux pays se joue prioritairement au niveau politique et qu’il s’accompagne de conflits asymétriques entre les représentants des deux nations: d’un côté le soutien érythréen massif à l’opposition armée éthiopienne et de l’autre, le soutien modéré de l’Ethiopie aux actions armées de l’opposition érythréenne en exil. Si l’opposition armée éthiopienne devait parvenir à une déstabilisation du Nord-Ouest et du Sud-est du pays, celui-ci pourrait se voir obligé d’augmenter son soutien à l’opposition érythréenne ou même de lancer des hostilités contre l’Erythrée avec ses propres forces armées. Compte tenu qu’actuellement des dizaines de milliers de soldats érythréens et éthiopiens se font face le long de la frontière non démarquée, le danger existe que des confrontations locales ne puissent plus être contrôlées et se développent alors en combat généralisé.³⁷

L’opposition armée: depuis que le gouvernement soudanais limite la liberté de mouvement des groupements d’opposition en exil, les infiltrations armées et les attaques de l’opposition érythréenne ont drastiquement diminué. A l’opposé, des combattants de plusieurs organisations d’opposition, notamment les *Kunama* et les *Afar*, s’introduisent toujours depuis l’Ethiopie en Erythrée où ils posent des mines et procèdent à des attaques contre des infrastructures et des véhicules de l’armée érythréenne, des actes appuyés par l’armée éthiopienne, en tout cas pour ce qui est de la logistique. Cependant, d’une manière générale, l’Ethiopie et l’opposition en exil ne constituent pas actuellement une menace pour la sécurité érythréenne.³⁸

Les forces de sécurité: officiellement, la *police* est responsable de la sécurité intérieure et les *services de sécurité* de la sécurité extérieure du pays. En réalité, cette différence est quasiment inexistante puisque les forces de sécurité interviennent aussi massivement dans «le maintien de l’ordre dans le pays» et dans la persécution des opposants réels ou présumés du régime.³⁹ Toutes les arrestations qui ont le moindre lien avec la politique sont effectuées la plupart du temps par les services de sécurité. L’armée a également le droit de procéder en son nom propre à l’arrestation et au maintien en détention de personnes, surtout de celles et ceux qu’elle soupçonne de contrevenir aux lois sur le service national.⁴⁰ Les membres des forces de sécurité se rendent coupables des violations les plus graves des droits humains, elles procèdent à des exécutions extra-légales, utilisent la torture, battent les prisonniers, les objecteurs de conscience et les personnes qui ont cherché à fuir le pays sans visa de sortie.⁴¹

³⁶ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

³⁷ US Department of State, 2008 Country Reports on HR Practices – Eritrea, 25 février 2009.

³⁸ Information écrite d’un expert de l’Erythrée, janvier 2010.

³⁹ OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007.

⁴⁰ US Department of State, 2008 Country Reports on HR Practices – Eritrea, 25 février 2009.

⁴¹ US Department of State, 2008 Country Reports on HR Practices – Eritrea, 25 février 2009; Amnesty International, Amnesty International Report 2009 – Eritrea, 28 mai 2009: www.unhcr.org/refworld/docid/4a1fadeec.html.

Mouvements de fuite: en dépit de l'ordre «shoot to kill» à la frontière, des milliers d'Erythréennes et d'Erythréens ont quitté le pays en raison de la militarisation croissante, de la durée indéterminée du service national et de la situation des droits humains en constante dégradation. En 2008, plus de dix mille⁴² Erythréennes et Erythréens ont fui vers l'Éthiopie où deux nouveaux camps de réfugiés ont dû être ouverts. Des milliers d'autres sont passés par le Soudan pour se réfugier en Égypte et en Libye. L'UNHCR a ainsi enregistré en 2008 13'000 nouveaux requérants d'asile au Soudan, des Erythréens pour la plupart.⁴³ De janvier à septembre 2008, plus de 2500 réfugiés érythréens ont rejoint Israël.⁴⁴

Le gouvernement tente de parer aux mouvements de fuite et à la volonté croissante d'échapper au service militaire – on parle de mutineries de certains groupes de militaires⁴⁵ – par des mesures draconiennes et des mécanismes de contrôle ciblés. Les troupes frontalières ont pour ordre d'empêcher les fuyards en ouvrant le feu. Pour capturer les fuyards qui se soustraient à l'appel ou se sont éloignés de leur compagnie sans autorisation, les autorités ont installé des barrages militaires sur toutes les routes qui sortent des villes et les rues que l'armée occupe. Par ailleurs, l'armée et la police procèdent régulièrement à des razzias brutales (*Giffa*) au cours desquelles des quartiers de villes et des villages sont bloqués et passés au peigne fin à la recherche de celles et ceux qui ont fui l'armée.⁴⁶ Toute personne qui ne peut pas présenter des documents ID ou une autorisation de voyage est arrêtée. En août 2008, le gouvernement érythréen a suspendu l'établissement de visas de sortie et de passeports. Depuis fin 2008, seules quelques personnes, considérées comme loyales au régime peuvent encore bénéficier de documents de voyage.⁴⁷

4 Système de justice

Le système de justice érythréen est composé de tribunaux civils, de tribunaux militaires et de tribunaux spéciaux contrôlés par le gouvernement.⁴⁸ La juridiction s'appuie sur plusieurs sources de droit, issues d'un côté des régimes italien, britannique et de l'empire éthiopien et d'un autre côté, de la juridiction adoptée par le nouveau gouvernement, en 1991. Au niveau local, le droit coutumier est en partie appliqué.⁴⁹ Bien qu'un système de justice indépendant ait été ancré dans une loi et dans la Constitution non-adoptée, celui-ci subit l'influence de l'exécutif.⁵⁰ La plupart des juges n'ont aucune formation juridique, ils prennent leurs décisions selon leur bon vouloir sans se référer aux articles de loi. La corruption, le patronage et le népotisme sont couramment utilisés. Le manque de ressources financières, la médio-

⁴² US Committee for Refugees and Immigrants, World Refugee Survey 2009 – Ethiopia, 17 juin 2009: www.unhcr.org/refworld/docid/4a40d2a594.html.

⁴³ UNHCR, Eligibility Guidelines: Eritrea, avril 2009.

⁴⁴ Human Rights Watch, World Report 2009 – Eritrea, 14 janvier 2009.

⁴⁵ Eritrea Daily, Eritrea: Mutinying Army Units Free Over 600 Unjustly Jailed Parents, 18 décembre 2008: www.eritreadaily.net/News0208/article0812181.htm.

⁴⁶ Human Rights Watch, World Report 2009 – Eritrea, 14 janvier 2009.

⁴⁷ US Department of State, 2008 Country Reports on HR Practices – Eritrea, 25 février 2009.

⁴⁸ UNHCR, Eligibility Guidelines: Eritrea, avril 2009.

⁴⁹ United Kingdom Home Office, Country of Origin Information Report – Eritrea, 13 octobre 2009: www.unhcr.org/refworld/docid/4adc1b972.html.

⁵⁰ UNHCR, Eligibility Guidelines: Eritrea, avril 2009.

crité des infrastructures et l'absence de formation des fonctionnaires sont d'autres caractéristiques du système de justice érythréen.⁵¹

Les tribunaux civils: la juridiction civile (au contraire de la juridiction militaire) se constitue de tribunaux des communes et de tribunaux régionaux, ainsi que de la Haute Cour. Les tribunaux des communes ne traitent que des cas de droit civil d'une valeur litigieuse limitée à 110'000 nakafs (7300 dollars US) pour lesquels les magistrats utilisent généralement le droit coutumier local.⁵² La juridiction civile ne peut s'occuper que de cas sans « implication politique ». Il n'existe toutefois pas de définition claire de ce qu'est une procédure « politique » en Erythrée.⁵³

Les tribunaux spéciaux: les tribunaux spéciaux existent depuis 1996, ils jouissent de droits très étendus. On leur confie les cas de corruption et les délits liés aux services de sécurité. Les directives les concernant sont si floues que ces tribunaux peuvent s'approprier n'importe quelle procédure. Dans leur conception, les tribunaux spéciaux constituent des tribunaux militaires secrets.⁵⁴ Les accusés n'ont pas le droit à un soutien juridique, ils n'ont aucune possibilité de faire appel des décisions et les procès se tiennent à huis-clos.⁵⁵

Les tribunaux militaires: la juridiction militaire traite les procédures disciplinaires, mais aussi les cas de tentative d'échapper au service national et les cas de désertion. Les procédures militaires légales sont secrètes. Beaucoup de sanctions sont toutefois prononcées sans qu'il y ait eu procédure; elles sont simplement annoncées par les commandants militaires.⁵⁶

Détention sans procédure: l'Etat et ses organes de sécurité continuent d'agir contre les personnes critiques, réelles et supposées du régime, contre les opposants politiques, mais aussi contre les membres des communautés religieuses non-autorisées.⁵⁷ Ceux-ci sont arrêtés de manière arbitraire et détenus dans des prisons secrètes, des postes de police, des lieux secrets des services de sécurité, dans des bâtiments de l'armée ou encore dans des parties très reculées du pays. Ils ne sont pas présentés devant les tribunaux réguliers ou les tribunaux spéciaux. Souvent, on ne leur communique même pas ce dont ils sont accusés ou les accusations changent au cours du temps. Sans procédure et sans jugement, ils restent emprisonnés pour une durée indéterminée. Leurs proches ne sont pas avertis non plus du lieu où ils se trouvent.⁵⁸ *Human Rights Watch* estime que 5000 à 10'000 personnes sont retenues sans procédure ni jugement dans les prisons érythréennes. Ces chiffres n'incluent pas les déserteurs dont le nombre pourrait atteindre les dizaines de milliers.⁵⁹

Conditions de détention: dans les prisons secrètes de la police, des services de sécurité et de l'armée, les conditions de détention sont encore plus mauvaises et

⁵¹ US Department of State, 2008 Country Reports on HR Practices – Eritrea, 25 février 2009.

⁵² Idem.

⁵³ OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007.

⁵⁴ Idem.

⁵⁵ US Department of State, 2008 Country Reports on HR Practices – Eritrea, 25 février 2009.

⁵⁶ OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007.

⁵⁷ Idem.

⁵⁸ US Department of State, 2008 Country Reports on HR Practices – Eritrea, 25 février 2009.

⁵⁹ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

brutales que dans les prisons régulières. Le nombre des prisons est inconnu. Les lieux de détention secrets sont souvent aménagés dans des bunkers, sous terre. Les détenus peuvent aussi être placés dans des conteneurs de bateau où règnent des températures extrêmes, comme par exemple *Dahlak Kebir*, une des pires prisons d'Erythrée située sur une île de la Mer Rouge.⁶⁰ D'après *Human Rights Watch*, il existerait des rapports sur des prisonniers qui passent des années sous terre sans jamais voir la lumière du jour.⁶¹ Les travaux forcés, les coups et la torture systématique au cours des interrogatoires ou comme sanctions sont très répandus. Dans les prisons et comme sanction pour des délits commis pendant le service militaire, la torture est courante et systématisée. Les méthodes sont multiples et portent des noms, tel *l'hélicoptère*, *Otto*, *Jésus Christ* ou *Goma*. En dehors des tortures, l'absence de soins médicaux, la sous-alimentation et le manque d'hygiène ont pour effet de propager des maladies et de provoquer la mort de nombreux prisonniers. Nombre d'entre eux meurent de faim. Les prisons sont si surpeuplées que le terme de *Cortielo* s'est imposé pour la manière de dormir des détenus, c'est-à-dire, couchés sur le côté. Ceux qui tentent de fuir sont tués par balles.⁶²

Dans les rares cas où des prisonniers sont libérés après une longue période d'incarcération sans procédure ni justification, ils doivent s'engager à garder le silence absolu sur cette détention⁶³ sous la menace d'être immédiatement réemprisonnés.

5 Situation des droits humains

Depuis son installation aux rênes de l'Etat en mai 1991, le gouvernement érythréen se rend coupable de violations des droits humains graves et systématiques. Après la fin catastrophique de la guerre avec l'Ethiopie, en 2001, et le mouvement d'opposition et de critiques au sein du parti qui lui sont liés, la situation n'a cessé de s'aggraver. Depuis lors une vague permanente d'arrestations de masse des critiques réels ou supposés du régime a été déclenchée; les membres de l'opposition ont été arrêtés et la presse indépendante anéantie. N'importe qui peut être touché, même les fonctionnaires du gouvernement, les responsables des syndicats dirigés par le gouvernement, les hommes d'affaires et les journalistes gouvernementaux.⁶⁴

Les violations des droits humains sont de multiples sortes: exécutions extra-légales par les forces de sécurité, torture et assassinats dans les prisons, torture et assassinats des objecteurs de conscience et des déserteurs, conditions de détention menaçant la vie des prisonniers.⁶⁵ Les moyens de répression destinés à faire taire et à garder sous contrôle tous les mécontents dans le pays sont considérables: exécutions

⁶⁰ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

⁶¹ Human Rights Watch, World Report 2010 – Eritrea, 20 janvier 2010: www.unhcr.org/refworld/docid/4b586cf4c.html.

⁶² Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

⁶³ OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007: Les citoyens n'ont aucune possibilité de se défendre contre les injustices des organes de l'administration ou des forces de sécurité. Les tribunaux administratifs ou constitutionnels susceptibles de contrôler la constitutionnalité des actes gouvernementaux sont inexistantes.

⁶⁴ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

⁶⁵ US Department of State, 2008 Country Reports on HR Practices – Eritrea, 25 février 2009.

tions après une procédure accélérée, sanctions brutales, mesures de répression et de représailles envers les familles des condamnés, gigantesque infrastructure carcérale en dehors du système de justice au sein de laquelle les responsables torturent et tuent impunément.⁶⁶

Toute menace présumée de l'unité nationale et de la sécurité donne au gouvernement la légitimité de mettre en place des mesures de répression.⁶⁷ Par tous les moyens, le gouvernement contrôle et réprime les activités de la société civile et celles des communautés religieuses. Il n'existe pas de presse indépendante ni aucune possibilité de se réunir. Le gouvernement contrôle ses citoyennes et citoyens de très près et limite leur liberté de mouvement. Les étrangers n'ont pas le droit de se déplacer librement dans le pays.⁶⁸ Toute critique est dangereuse. Ni l'Etat, ni le cursus scolaire et le service national ne peuvent être critiqués. Les déserteurs et les personnes qui cherchent à fuir le pays sont considérés comme des traîtres ou des espions. Il en est de même pour les journalistes, les universitaires, les femmes et les hommes politiques de l'opposition ou toute autre personne qui fait part d'une opinion non-conforme à la propagande du gouvernement. La chasse aux personnes qui appartiennent à une communauté religieuse non-enregistrée est une autre des mesures employées par le gouvernement pour maintenir tout mouvement des citoyens sous contrôle.⁶⁹

L'arrestation et le jugement de celles et ceux qui cherchent à se soustraire au service militaire ou ont déserté l'armée ne représentent pas en soi une mesure de répression illégitime. Tous les Etats du monde qui entretiennent une armée et des forces armées connaissent cette infraction et la sanctionnent. Cependant, en poursuivant ces personnes, le régime érythréen commet de graves violations des droits humains, comme par exemple la violence massive qu'il utilise contre les objecteurs de conscience et les déserteurs arrêtés à des postes de contrôle, ou encore quand les personnes soupçonnées y sont toutes interpellées sans que soit vérifié si elles possèdent éventuellement des documents les libérant du service national actif. Le traitement des objecteurs de conscience et des déserteurs après leur arrestation et les sanctions subies, mauvais traitements et torture, détention dans des conditions inhumaines, viole également les droits les plus élémentaires et les droits humains.⁷⁰

Transmis dans une circulaire, l'ordre du ministère de la Défense de tirer sur toute personne cherchant à passer la frontière du pays, représente aussi une grave violation des droits humains.⁷¹

⁶⁶ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

⁶⁷ Idem.

⁶⁸ US Department of State, 2008 Country Reports on HR Practices – Eritrea, 25 février 2009.

⁶⁹ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

⁷⁰ OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007.

⁷¹ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

5.1 Catégories de personnes en danger

Dans le cadre de la répression généralisée du gouvernement contre toutes les personnes considérées comme contestataires en raison de leurs opinions et activités politiques réelles ou présumées ou de leurs convictions religieuses, les catégories suivantes sont le plus en danger:⁷²

Les membres et les sympathisants de l'opposition (dans la diaspora): le PFDJ est le seul parti autorisé dans le pays. Depuis 2004, les partis politiques d'opposition ne sont plus actifs qu'en exil.⁷³ Si un de leurs membres rentre en Erythrée, il est exposé aux mesures de répression les plus sévères, à la détention, à la torture et même à une exécution extra-légale. Les activités de l'opposition en exil sont surveillées et sont généralement considérées comme «haute trahison et trahison à la patrie».⁷⁴ Les membres et les partisans réels ou supposés de toutes les organisations de l'EDA sont particulièrement exposés car le gouvernement les considère comme les éléments les plus menaçants de l'opposition, d'autant plus qu'ils sont étroitement liés à l'Ethiopie.⁷⁵

Les personnes qui critiquent le gouvernement ou le président ou qui en sont soupçonnées: dans les cas «plus légers», elles sont en danger d'être relevées de leurs fonctions ou d'être «mises au placard». Les visas de sortie du pays leur sont refusés. Dans les cas «plus graves», elles risquent la prison politique et courent le danger qu'on les fasse «disparaître». Les membres dissidents du gouvernement et de l'administration, ainsi que d'autres personnes qui ont un passé de partisan ou de combattant du EPLF sont particulièrement en danger puisqu'une seule critique de leur part sur la politique gouvernementale est considérée comme une trahison particulièrement abjecte au parti et à la révolution.⁷⁶ Indépendamment de leur type d'activités, les **organisations non-gouvernementales** sont interdites. Une rencontre de plus de sept personnes ne peut avoir lieu sans autorisation préalable du gouvernement. Bien que les responsables syndicaux soient des employés de l'Etat et que leurs activités soient soutenues par le gouvernement, ce dernier n'a autorisé aucun nouveau syndicat en 2008.⁷⁷ Toujours la même année, quarante présidents de commune ont été arrêtés pour avoir critiqué les stratégies économiques du Président.⁷⁸

Les éditeurs et les journalistes de la presse indépendante et des médias de l'Etat: après le 18 septembre 2001, de nombreux éditeurs et journalistes de la presse indépendante ont été arrêtés. Une fois la presse indépendante démantelée, la répression se concentre maintenant sur les journalistes et les collaborateurs des

⁷² Les catégories de personnes en danger sont en grande partie les mêmes que celles mentionnées dans la dernière mise à jour: OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007.

⁷³ UNHCR, Eligibility Guidelines: Eritrea, avril 2009.

⁷⁴ OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007.

⁷⁵ UK Home Office, Country of Origin Information Report – Eritrea, 13 octobre 2009: www.unhcr.org/refworld/docid/4adc1b972.html; Amnesty International, Amnesty International Report 2009 – Eritrea, 28 mai 2009; OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007.

⁷⁶ OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007.

⁷⁷ UNHCR, Eligibility Guidelines: Eritrea, avril 2009.

⁷⁸ Human Rights Watch, World Report 2009 – Eritrea, 14 janvier 2009.

médias gouvernementaux. Fin 2009, dix-neuf journalistes étaient emprisonnés. Pour certains d'entre eux, on pense qu'ils ont déjà perdu la vie à cause des conditions de détention.⁷⁹ Courant 2008, seuls trois reporters travaillant pour la presse étrangère étaient encore accrédités: l'AFP, Reuters et Al-Jazeera. L'importation de journaux étrangers est interdite. L'Erythrée a été l'un des derniers pays d'Afrique à recevoir l'accès à Internet, mais de nombreuses pages du web sont naturellement censurées. En novembre 2008, des razzias ont été menées, ainsi que des interpellations de collaborateurs des médias gouvernementaux.⁸⁰ En février 2009, une autre razzia a eu lieu contre les collaborateurs de la chaîne de radio *Bana* qui produisait des programmes d'éducation pour le ministère de l'Education nationale.⁸¹ Selon l'index de la liberté de la presse de *Reporters sans frontières*, l'Erythrée obtient la dernière place après la Corée du Nord et le Turkménistan.⁸²

Les membres des Eglises et des communautés religieuses non-enregistrées: depuis 2002, seules la communauté islamique des Sunnites, l'église orthodoxe, l'église catholique et l'église évangélique luthérienne sont légales en Erythrée. Toutes les autres églises et communautés religieuses comme *les Témoins de Jéhovah*, *les Adventistes*, *les églises pentecôtistes et charismatiques*, mais aussi *les mouvements de réforme à tendance charismatique* dans les églises autorisées, *les Bahais* et *les mouvements islamiques modérés* sont soumises à une interdiction totale d'exercice. Pratiquer sa foi en cercle privé est également interdit et passible de poursuites. Les dirigeants de toutes ces communautés, mais aussi nombre de simples membres sont interpellés par les forces de sécurité, coupés du monde extérieur, torturés et incarcérés dans des conditions misérables, sans inculpation ni procès. Actuellement, on estime à trois mille le nombre de personnes emprisonnées en raison de leur foi, parmi elles, une douzaine de pasteurs.⁸³ Pendant des années, l'église orthodoxe était quasiment considérée comme religion d'Etat. Elle entretenait d'étroites relations avec le gouvernement. Mais depuis 2005, tout cela a changé. Alors qu'autrefois, les hommes d'église étaient exempts du service national, ils doivent aujourd'hui l'accomplir. Entre-temps, le patriarche Abune Antonios a été destitué et plusieurs prêtres ont été arrêtés.⁸⁴

C'est dans l'armée que la pratique privée de la foi des communautés religieuses interdites est le plus sévèrement réprimé. De nombreux militaires qui appartenaient à ces communautés ont été arrêtés, en partie torturés et emprisonnés dans des prisons militaires aux conditions indignes pour possession de la Bible et activités religieuses privées.⁸⁵

En raison de leur refus absolument strict du service militaire, *les Témoins de Jéhovah* sont particulièrement durement poursuivis. Ils sont privés de leurs droits civils, ils n'ont pas la possibilité de travailler dans le secteur public et n'ont pas droit non

⁷⁹ OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007.

⁸⁰ UNHCR, Eligibility Guidelines: Eritrea, avril 2009.

⁸¹ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

⁸² Reporter without Borders, Eritrea section of the World Report 2009, 1^{er} mai 2009: www.unhcr.org/refworld/country,,RSF,,ERI,,49fea97fc,0.html; Amnesty International, Amnesty International Report 2009 – Eritrea, 28 mai 2009.

⁸³ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

⁸⁴ UNHCR, Eligibility Guidelines: Eritrea, avril 2009; Amnesty International, Amnesty International Report 2009 – Eritrea, 28 mai 2009: www.unhcr.org/refworld/docid/4a1fadeec.html.

⁸⁵ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

plus aux appartements subventionnés, aux prestations sociales et aux cartes de rationnement. Ils n'obtiennent pas de licence commerciale ni de passeport ni de visa de sortie du pays. Les mairies refusent d'enregistrer leurs mariages et les naissances et leurs enfants ne peuvent pas fréquenter l'école publique.⁸⁶

Les objecteurs de conscience, les déserteurs et les personnes soupçonnées de l'être: par l'utilisation d'une violence excessive, l'Etat contraint les citoyens à accomplir le service national. Les visas de sortie du pays sont systématiquement refusés aux femmes et aux hommes en âge de servir. Celles et ceux qui se soustraient au service sont volontairement recherchés par le gouvernement au moyen de postes de contrôles routiers, de razzias et de perquisitions au cours desquels les victimes ne sont pas rares. Les appelés qui se soustraient pour des raisons religieuses sont considérés comme des ennemis de l'Etat et sont très durement sanctionnés.⁸⁷

Beaucoup de membres de l'armée sont également interpellés pour des infractions réelles ou supposées contre la loi militaire ou l'ordre disciplinaire de l'armée et traités comme les objecteurs de conscience ou ceux qui ont fui les drapeaux, c'est-à-dire incarcérés sans procédure pour une durée indéterminée, torturés et contraints aux travaux forcés. Les prisonnières sont en outre menacées de viol.⁸⁸

Les membres des familles des dissidents, des déserteurs et des objecteurs de conscience qui ont fui à l'étranger: les proches des dissidents, objecteurs de conscience et déserteurs qui vivent à l'étranger subissent les interrogatoires des services de sécurité et sont souvent placés en détention pour insoumission, afin qu'ils avouent où se trouvent leur proche recherché. Il arrive souvent que ces familles ne soient libérées que contre le versement d'une amende très élevée. Après leur libération, elles continuent à être surveillées par les organes de sécurité.

Depuis 2005, l'amélioration des techniques de saisie des informations concernant les déserteurs et les personnes qui se soustraient au service national et la progression des techniques d'enregistrement des personnes dans le pays, mais aussi l'aide des représentations érythréennes à l'étranger a permis au régime d'intensifier le contrôle des familles des citoyens qui ont fui à l'étranger. Il exige d'elles le versement de «montants de compensation» qui peuvent s'élever jusqu'à 50'000 nafka (3300 dollars US). Elles sont également menacées d'expropriation.⁸⁹

Les réfugiés rapatriés de force de l'étranger: le simple fait d'avoir fui à l'étranger et d'avoir déposé une demande d'asile est considéré par le gouvernement érythéen comme la preuve irréfutable d'une attitude subversive. C'est pourquoi les citoyens érythréens rapatriés de force sont arrêtés dès leur arrivée et transférés dans des camps de prisonniers où règnent des conditions extrêmement dures. Les mauvais traitements et la torture y sont fréquents. Si les rapatriés font partie des classes d'âge soumises au service national (18–54 ans pour les hommes et 18–47 ans pour les femmes) et qu'ils ne l'ont pas encore accompli, ils sont considérés et sanctionnés comme des objecteurs de conscience ou des déserteurs. La désertion est aussi

⁸⁶ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

⁸⁷ Idem.

⁸⁸ OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007.

⁸⁹ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

considérée comme un délit politique et sanctionnée beaucoup plus sévèrement que la loi ne le prévoit.⁹⁰ C'est la raison pour laquelle, dès 2004, l'UNHCR a pris position contre les renvois forcés de requérants d'asile originaires d'Erythrée.⁹¹

Les Musulmans: la répression par l'Etat des Musulmans qui soutiennent activement ou sont soupçonnés d'être les partisans de mouvements islamistes d'opposition opérant depuis l'étranger, ou les membres de mouvements islamistes, a commencé en 1993/1994 et dure depuis lors en violation des droits humains les plus élémentaires.⁹²

Les Kunama et les Afar: les membres de ces deux groupes ethniques sont soupçonnés en bloc de soutenir des groupes d'opposition issus de ces deux ethnies. Ils sont exposés aux incarcérations sans inculpation ni procédure. Après les attentats des opposants des *Afar* et des *Kunama*, commis depuis l'Ethiopie en Erythrée, le danger de représailles de l'armée érythréenne est grand contre la population locale. Le déplacement massif des Erythréens des Hauts-Plateaux parlant le tigrinia menace de rabaisser les *Kunama* et les *Afar* en faisant d'eux des minorités politiquement, économiquement et socialement marginalisées dans leur propre région.⁹³

Les femmes: la violence contre les femmes est un problème social irrésolu. Dans l'armée, les femmes sont nombreuses à subir des violences sexuelles et des viols. Les mauvais traitements dans la vie domestique sont fréquents. Les mutilations génitales (*Female Genital Mutilation*, FGM) sont toujours aussi répandues et sont pratiquées dans toutes les couches de la population. Les FGM sont légalement interdites depuis 2007, mais jusqu'ici, aucune sanction pénale n'a été prononcée pour cette infraction.⁹⁴

Les homosexuels: les actes homosexuels sont illégaux. Par conséquent, ils font l'objet de poursuites et de sanctions sévères, notamment au sein de l'armée où elles sont particulièrement dures. Socialement, les personnes homosexuelles subissent de fortes discriminations.⁹⁵

Les Ethiopiens vivant en Erythrée:⁹⁶ cette communauté est surveillée par les services de sécurité, elle est soumise à des contraintes d'enregistrement et voit sa liberté de mouvement limitée. Les autorités les encouragent à rentrer en Ethiopie. Dans certains cas, des agressions commises des organes de l'Etat peuvent aussi

⁹⁰ Amnesty International, Eritrea: «You have no right to ask – Government resists scrutiny on human rights» – 19 mai 2004: www.amnesty.org/en/library/asset/AFR64/003/2004/en/dom-AFR640032004en.pdf; Amnesty International, Amnesty International Report 2009 – Eritrea, 28 mai 2009; OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007; Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

⁹¹ UNHCR, Position on Return of Rejected Asylum Seekers to Eritrea, janvier 2004: www.unhcr.se/Pdf/Position_countryinfo_papers_06/eritrea04.pdf.

⁹² UK Home Office, Country of Origin Information Report – Eritrea, 13 octobre 2009.

⁹³ Freedom House, Freedom in the World 2008 – Eritrea, 2 juillet 2008: www.unhcr.org/refworld/docid/487ca208a5.html; OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007; US Department of State, Country Report on Human Rights Practices for 2008, Eritrea, 25 février 2009; US Committee for Refugees, World Refugee Survey 2008 – Ethiopia, 17 juillet 2009.

⁹⁴ OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007; UNHCR, Eligibility Guidelines: Eritrea, avril 2009; Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

⁹⁵ UNHCR, Eligibility Guidelines: Eritrea, avril 2009.

⁹⁶ OSAR, Erythrée: mise à jour, mars 2007, 21 mars 2007; UK Home Office, Country of Origin Information Report – Eritrea, 13 octobre 2009.

avoir lieu. Dans le pays, il existe une discrimination sociale très répandue des personnes originaires du Tigray. Après avoir perdu leur emploi suite à l'effondrement de l'économie érythréenne et à cause des discriminations qu'elles subissent, nombre d'entre elles vivent aujourd'hui dans une extrême pauvreté. Les sorties du pays de ces personnes n'ont plus lieu par la déportation, mais dans le cadre de retours volontaires et de réunions des familles sous la surveillance du CICR. En été 2009, l'Erythrée a fait cesser cet engagement du CICR. Des milliers de personnes d'origine éthiopienne qui avaient obtenu la nationalité érythréenne après 1991, ont été épargnées par les déportations qui avaient commencé en 1998.

Un nombre difficile à préciser de citoyens éthiopiens se trouve dans des prisons secrètes, pour une partie depuis 1991 et pour une autre partie depuis 1998. Il s'agit pour les premiers de militaires éthiopiens accusés de crimes datant de la guerre de libération et condamnés au cours de procès secrets et pour les seconds, de membres d'organisations éthiopiennes en Erythrée, arrêtés après mai 1968, à qui l'Etat a reproché espionnage et autres infractions contre la sécurité du pays.⁹⁷

Les personnes critiques à l'égard des organisations éthiopiennes en exil: en dehors des civils éthiopiens qui vivent en Erythrée, on compte entre-temps plusieurs milliers de membres et de sympathisants de diverses organisations éthiopiennes en exil dont la lutte contre le gouvernement éthiopien est soutenue par le gouvernement érythréen. Les membres et les sympathisants qui critiquent la direction de ces mouvements ou se détournent d'eux risquent l'incarcération sans procédure dans les prisons secrètes érythréennes.

Les déserteurs éthiopiens en Erythrée: depuis 1998, plusieurs milliers de déserteurs de l'armée éthiopienne ont fui vers l'Erythrée. Dans un premier temps, le gouvernement les interne dans des camps spéciaux où les services de sécurité leur font subir des interrogatoires serrés qui ont pour objectif d'accumuler des connaissances sur l'armée éthiopienne, mais aussi de démasquer les espions éthiopiens. Tous ces réfugiés sont soumis à une rééducation politique massive et subissent des pressions pour qu'ils rejoignent un des mouvements d'opposition éthiopiens en Erythrée. Généralement, ils obtiennent un statut de réfugié mais recommencer une vie civile en dehors des camps leur est interdit. Selon certains rapports, des déserteurs éthiopiens auraient été incarcérés pour avoir critiqué le traitement des autorités érythréennes ou parce qu'ils avaient refusé d'adhérer à un des mouvements d'opposition éthiopiens.

⁹⁷ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

6 Situation socioéconomique

L'Erythrée vit toujours une profonde crise économique. En 2008 et 2009, l'économie du pays, déjà affaiblie par des années de crise, a été gravement touchée par toute une série de facteurs négatifs. Après une sévère sécheresse, les récoltes de 2008 n'ont représenté que vingt-cinq pour cent de celles de l'année précédente ce qui a rendu nécessaire l'importation massive de produits alimentaires.⁹⁸ La sécheresse a persisté en 2009.⁹⁹ Importatrice de cent pour cent des énergies et de quatre-vingt pour cent des produits alimentaires, l'Erythrée est particulièrement touchée par la forte hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires sur le marché mondial.¹⁰⁰ Au *Human Development Index* 2009, le pays occupait la place 165 sur 188.¹⁰¹

Bien que l'Etat reconnaisse officiellement l'économie de marché et soutienne le secteur privé, c'est bien une économie planifiée peu transparente qui règne en Erythrée. Dans tous les secteurs de l'économie, les entreprises de l'Etat, de l'armée et du parti écrasent les entreprises privées. C'est bien l'ensemble de la vie économique qui se retrouve asservi par le gouvernement à un dirigisme qui s'étend et devient de plus en plus avide.¹⁰²

L'Erythrée dépend massivement de l'aide financière de la diaspora. Tout Erythréen en exil doit verser deux pour cent d'impôt sur le revenu au pays. En raison de la politique de répression, les versements des BIP qui étaient encore de quarante et un pour cent en 2005 sont tombés à vingt-trois pour cent en 2007.¹⁰³ Les moyens financiers procurés par l'aide internationale d'urgence et la coopération au développement sont également en baisse. Les relations de l'Erythrée avec les pays donateurs sont marquées par la folie du contrôle gouvernemental, le peu de participation des partenaires des programmes de développement, le manque de transparence, l'absence d'un monitoring indépendant sur l'utilisation des fonds et les cassures permanentes des contrats.¹⁰⁴ Le WFP a par exemple abandonné en 2006 la distribution de denrées alimentaires après que le gouvernement ait saisi les stocks du WFP et les ait vendus. En 2009, seule une ONG était enregistrée selon les critères de la loi de 2005; les activités des neuf autres ONG internationales qui n'avaient pas été expulsées du pays ont ensuite été fortement limitées. Selon la loi sur les ONG, celles-ci doivent posséder un capital de deux millions de dollars US en Erythrée et payer des impôts sur tous les biens importés, y compris les produits alimentaires.¹⁰⁵

⁹⁸ Information écrite d'un expert de l'Erythrée, janvier 2010.

⁹⁹ IR, IN, Eritrea: How Bad Is the Food Crisis Really? – Analysis, 12 juin 2009: www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=84827.

¹⁰⁰ Voice of America, UN: 22 Countries Particularly Threatened by Food Insecurity, 28 mai 2008: www.voanews.com/english/2008-05-28-voa33.cfm.

¹⁰¹ UNDP, Human Development Report 2009 – HDI rankings: <http://hdr.undp.org/en/statistics/>.

¹⁰² Central Intelligence Agency, World Factbook Online – Eritrea section: <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/er.html>.

¹⁰³ Human Rights Watch, World Report 2009 – Eritrea, 14 janvier 2009.

¹⁰⁴ Information écrite d'un expert de l'Erythrée, janvier 2010.

¹⁰⁵ Human Rights Watch, Service for Life, 16 avril 2009.

Afin de mieux distribuer la production locale des céréales, le gouvernement a interdit fin 2008 le commerce de céréales et introduit pour les paysans une obligation de remise de leurs récoltes.¹⁰⁶ Nombre d'entre eux ont essayé de les soustraire à la mainmise de l'Etat. Pour y faire face, l'Etat a partiellement utilisé des soldats et des appelés au service du travail pour procéder aux récoltes. Dans plusieurs parties du pays, ces méthodes ont eu pour effet des confrontations entre les paysans et les soldats ou les appelés au service du travail.¹⁰⁷

Les produits alimentaires de base sont rares et malgré les programmes du gouvernement qui visaient à assurer l'alimentation dans le pays, les deux tiers de la population dépendent de l'aide alimentaire.¹⁰⁸ Différentes organisations internationales comme le FAO ou l'Union européenne parlent de crise alimentaire. Comme toute étude locale indépendante est interdite, les informations en la matière restent incertaines.¹⁰⁹ Le coût de la vie a surtout augmenté dans les villes. Les produits de base comme le pain, le sucre et l'essence manquent, deux tiers de la population érythréenne dépendent de l'aide alimentaire.¹¹⁰

Malgré certains succès dans les domaines de la santé, de l'éducation et dans la construction des infrastructures, l'Erythrée reste un des pays les plus pauvres et les moins développés au monde. La croissance économique insignifiante et un taux d'inflation élevé empêchent qu'une lutte efficace contre la pauvreté puisse avoir lieu. Les conséquences économiques de la politique de la dette vont rendre encore plus difficile la situation dans le pays.¹¹¹

7 Retours

Actuellement, l'Office fédéral des migrations n'a pas de programme d'aide aux retours pour l'Erythrée.¹¹² L'UNHCR déconseille vivement les renvois forcés. Depuis 2007, l'Egypte, le Soudan, l'Allemagne, la Suède et la Grande Bretagne ont renvoyé des Erythréens de force. Beaucoup d'entre eux ont été arrêtés et torturés, certains ont été relâchés, d'autres pas. L'UNHCR déconseille également les renvois dans les pays tiers qui ont déjà procédé à des renvois de force en Erythrée. Selon Amnesty International, 700 Erythréennes et Erythréens ont été incarcérés en Lybie en 2008. Ils ont été menacés de renvois de force.¹¹³

¹⁰⁶ Awate.com, Eritrean Farmers Protesting Regime's Policy of Price-Fixing, 27 décembre 2008: www.awate.com/portal/content/view/5034/3/.

¹⁰⁷ Information écrite d'un expert de l'Erythrée, janvier 2010.

¹⁰⁸ UNHCR, Eligibility Guidelines: Eritrea, avril 2009.

¹⁰⁹ IRIN, Eritrea: How Bad Is the Food Crisis Really? – Analysis, 12 juin 2009; Voice of America, UN: 22 Countries Particularly Threatened by Food Insecurity, 28 mai 2008.

¹¹⁰ UNHCR, Eligibility Guidelines: Eritrea, avril 2009.

¹¹¹ Information écrite d'un expert de l'Erythrée, janvier 2010.

¹¹² ODM, Programmes spécifiques en cours, état: 4 février 2010: www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/rueckkehr/rueckkehrfoerderung/programme_im_ausland/laufende_laenderprogramme.html.

¹¹³ Amnesty International, Amnesty International Report 2009 – Eritrea, 28 mai 2009: www.unhcr.org/refworld/docid/4a1fadeec.html.